



HAL
open science

”Non à l’Etat holding, oui à l’Etat providence!”

Marie Noelle Abi Yaghi, Myriam Catusse

► **To cite this version:**

Marie Noelle Abi Yaghi, Myriam Catusse. ”Non à l’Etat holding, oui à l’Etat providence!”. Revue Tiers Monde, 2011, 206, pp.67-93. halshs-00654618

HAL Id: halshs-00654618

<https://shs.hal.science/halshs-00654618v1>

Submitted on 22 Dec 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Non à l'Etat holding, oui à l'Etat providence »¹.

Logiques et contraintes des mobilisations sociales dans le Liban de l'après-guerre

Marie-Noelle ABIYAGHI² et Myriam CATUSSE³

Des manifestations massives pour « l'indépendance » (*intifâdat al-istiqlâl*)⁴ de 2005 aux taux de participations élevés aux élections législatives de 2009, en passant par le *sit-in* qui a bloqué le centre ville de Beyrouth de décembre 2006 à mai 2008 ou encore les affrontements armés qui ont secoué le pays en mai 2008, la société libanaise ne cesse de démontrer ces dernières années une capacité de mobilisation et un degré de politisation remarquables. Ceci n'est pas vraiment nouveau. Les mouvements d'avant-guerre (Favier, 2004), le conflit civil (el-Khazen, 2000) et les différents cycles de mobilisation d'après-guerre (Karam, 2009) attestent d'une longue histoire de l'engagement, de formes de sociabilité variées et de modes d'action collective pluriels. Quant à l'action publique, elle y est réputé « sur-politisée » (Catusse, Karam, 2009) du fait notamment des effets du communautarisme politique qui met en concurrence et en recherche récurrente d'alliances les représentants des différentes communautés et leaders de partis (Picard, 2001). Le spectaculaire (comme les coupures de route, le passage aux armes ou dans un autre registre, l'hyper-couverture médiatique des campagnes électorales) se combine à des mobilisations plus feutrées, au quotidien, voire clandestines pour ce qui est de l'effort de guerre déployé par exemple dans le cadre des activités de « résistance » du Hezbollah dans le Liban sud (Mervin, 2008). Loin d'être expurgée de luttes politiques, la société libanaise contemporaine est donc le théâtre de mobilisations plurielles qui débordent largement l'espace cantonné et les pratiques multiformes de la « société civile » que l'on observe dans de nombreux pays limitrophes (Camau, 2002). La politique contestataire ne s'y réduit ni à l'alternative entre « culture de l'émeute » et « culture de la déférence »⁵ ni à des velléités révolutionnaires. Elle s'inscrit au contraire dans une vaste et complexe panoplie d'actions aux relations à géométrie variable avec l'action publique, qui s'est transformée dans l'après-guerre avec les évolutions du régime : l'arrangement « consociatif »⁶ sous tutelle syrienne des élites issues du conflit civil jusqu'en 2005 ; la confirmation de la communautarisation du jeu politique, avec la consolidation progressive des leaderships du mouvement du Futur (*Mustaqbal*) de Rafiq puis Saad Hariri au sein de la communauté sunnite, celle du *Hezbollah* auprès des chiïtes et celles concurrentes des Forces libanaises et du Courant patriotique libre auprès des chrétiens ; la polarisation enfin du jeu politique après 2005 entre les forces du « 8 mars »⁷ devenues « l'opposition » et celles du « 14 mars »⁸ qui revendiquent le label de « loyalistes », qui s'affrontent tantôt par les armes, tantôt par les urnes.

¹ « *Lâ lil-dawlat al-charika, na'am li-dawlat al-ri'ayya* », slogan des mobilisations des enseignants du public au Liban, 2009-2010.

² Doctorante au Centre de recherches politiques de la Sorbonne, Université Paris1 Panthéon-Sorbonne.

³ Chargée de recherche au CNRS, Institut de recherches sur le monde arabe et musulman.

⁴ En 2005, suite à l'assassinat de l'ancien Premier ministre R. el-Hariri, des mobilisations polarisées s'organisent dont le « soulèvement de l'indépendance », *intifâdat el-istiqlâl*, qui conduit au retrait des troupes syriennes du Liban.

⁵ Pour une discussion de ces approches dans le monde arabe, voir Geisser *et alii* (2006).

⁷ Cette coalition est animée par le Hezbollah, le mouvement Amal et le Courant patriotique libre de Michel Aoun.

⁸ Cette coalition est animée par le Courant du futur de S. el-Hariri, le Parti progressiste socialiste du chef druze W. Jumblatt, et des leaders et groupes chrétiens dont les Forces libanaises de S. Geagea et le Kataëb de A. Gemayel.

Ceci étant, le pluralisme libanais reste limité⁹, et avec lui les contours de l'action collective : d'une part, du fait des règles du jeu du consociativisme libanais qui, comme l'indique encore l'organisation du dernier cycle d'élections 2009-2010 (Catusse, Karam, Lamoum, 2010), ancre la mobilisation dans des logiques patronales et confessionnelles ; d'autre part, du fait de logiques autoritaires (el-Khazen, 2003) incarnées notamment dans la « politique hégémonique » menée par le régime syrien dans le pays jusqu'à 2005.

Or, dans ce contexte, on ne peut qu'être frappés par la faiblesse des mobilisations protestataires autour de causes sociales (AbiYaghi, 2010). Si depuis 1990¹⁰, des mouvements réguliers et variés se sont organisés contre les effets anti-sociaux des politiques de reconstruction du pays, ils sont singulièrement étouffés, peu relayés par les organisations politiques concurrentes, et ont rarement été efficaces : les options de politique économique sont plus que jamais indexées aux mots d'ordre néolibéraux (Dibeh, 2005). L'Etat social libanais reste embryonnaire, les droits sociaux se réduisent à peau de chagrin et le fossé social s'élargit (Nasr, 2003)¹¹.

C'est sur cet apparent paradoxe que se penche cet article : pourquoi dans une société politisée et rompue à la mobilisation, où par ailleurs les citoyens sont soumis à d'importants risques politiques¹² mais aussi sociaux (en cas de perte d'emploi, de maladie, de handicap, de mise à la retraite, etc.), le passage à l'action collective et protestataire autour de causes « sociales » s'euphémise-t-il ? Pourquoi ces mobilisations sont-elles reléguées à des espaces périphériques du politique, rarement traduites dans les clivages politiques dominants ? En d'autres termes, pourquoi les problèmes sociaux auxquels les citoyens libanais sont confrontés au quotidien se réduisent-ils à des problèmes « latents » sans être l'objet de prise de conscience subjective collective, sans que la « question sociale » ne soit construite comme un problème public et inscrite sur un agenda politique ?

Nous examinerons dans un premier temps la timidité des processus de mise sur agenda (public et politique) de causes de mobilisation socio-économiques, pour, dans un second temps, nous pencher sur les limites dans lesquelles s'organisent aujourd'hui les principales mobilisations syndicales, en particulier celles de la Fédération des syndicats des chauffeurs de taxis et du transport routier et de la Ligue des professeurs de l'enseignement secondaire public du Liban, qui occupent les devants de la fragile protestation sociale.

1- Les pudeurs du social

Nous reviendrons peu dans ce papier sur l'état du dispositif public de protection sociale au Liban. Retenons simplement que par comparaison à d'autres pays de la région, il s'avère congru, et qu'à la différence d'autres expériences de sortie de guerre, les politiques de reconstruction au Liban ont évacué rapidement la question de l'extension de droits collectifs, d'une « sécurité sociale » pour tous (Hamdan, 2000).

⁹ Nous synthétisons ici l'analyse de Karam (2009).

¹⁰ En 1990, le Parlement libanais vote l'accord de Taëf qui met fin au conflit civil et l'inscrit dans la nouvelle constitution.

¹¹ Pour un descriptif des politiques sociales d'après guerre (Melki, 2000 ; Catusse, 2009).

¹² On parle de « guerre civile froide » (c'est le titre de l'ouvrage de Charara, 1976) et les conflits armés avec Israël sont nombreux.

Les performances socio économiques du Liban sont médiocres, au regard en particulier de sa dette¹³. Les indicateurs de « développement humain » construits par les experts du PNUD rangent néanmoins en 2009 le Liban au dernier rang des pays à développement humain élevé (83^{ième} sur 179 pays). Les taux globaux de pauvreté (un tiers environ de la population) semblent placer également le pays parmi les moins durement touchés de la région¹⁴. Ces moyennes nationales gommant en réalité les importantes disparités géographiques et sociales qui caractérisent la société libanaise, depuis les années 1950 au moins où elles étaient déjà pointées du doigt par les travaux de la mission Irfed pour le président de la République F. Chehab (Lebret, 1960-1961)¹⁵. Les cartes de la pauvreté montrent de criantes disparités entre Beyrouth ou le Mont Liban et les régions du sud, de la plaine de la Bekaa et du Nord (République libanaise, 2007). Les pauvres s'appauvrissent (Kochuyt, 2004). Les écarts se sont renforcés au cours du conflit civil du fait des importants déplacements de population d'une part, de la construction territorialisées de fiefs miliciens d'autre part. Les territoires sont plus « confessionnels », les « classes moyennes » s'atrophient (Maroun, 2000). Les chiffres officiels du chômage (11,5% environ) ne rendent pas compte de l'état du marché de l'emploi, souvent informel, des situations d'embauches précaires, temporaires ou occasionnelles : on estime le chômage réel à 20 % environ sans compter les jeunes qui émigrent avant d'obtenir un premier emploi et les femmes qui ne parviennent pas à trouver un premier emploi (Nasnas *et alii*, 2007a, p. 36). L'inflation galope¹⁶ et, malgré cela, le niveau du SMIG est resté bloqué de 1996 à 2008.

Un rééquilibrage de la répartition des richesses s'observe entre chrétiens et musulmans (Nasr, 2003), ce qui sape en partie au passage les ferments de mobilisations mêlant mots d'ordres communautaires à revendications socio-économiques, à l'instar de la popularisation du thème des « communautés classes » (*tâ'ifa-tabaqa*)¹⁷ dans les années 1970 entourant la formation d'une « communauté chiite politisée » (Norton, 1986, p. 20-22).

Les fortes différences de revenus s'accompagnent enfin de remarquables inégalités en termes d'accès à l'emploi, d'accès à l'éducation et d'accès aux services publics. Les soins de santé et les dépenses d'éducation en particulier demeurent inaccessibles pour un nombre important de citoyens. Les plans de retraite au Liban sont financés par des cotisations relativement élevées. Fondés sur un système d'indemnité de fin de service, ils sont au final peu conséquents, extrêmement risqués, soumis aux aléas de l'inflation, d'autant que l'arrivée à l'âge de la retraite fait perdre leurs droits sociaux aux cotisants du privé. Les principaux hôpitaux, orphelinats, centres sociaux ou universités, au Liban sont gérés par des institutions privées, souvent communautaires, qui entretiennent des relations variables à l'Etat.¹⁸ Le « miracle libanais », avéré ou fantasmé, ne s'est donc pas reproduit dans l'après-guerre.

Les catégories de population les plus vulnérables sont, sans surprise, les femmes chefs de ménages (CRI, Banque mondiale et MoSA, 2007), les enfants ouvriers (plus de 50 000 enfants de moins de

¹³ Le Liban figure parmi les pays les plus endettés au monde avec 150% de son PIB (UNDP, 2009).

¹⁴ Ministry of social affairs (MoSA), Central administration of statistics, UNDP (2006) et (2004).

¹⁵ En 2007, C. Nahas (2007, p. 4) souligne que 800 comptes en banques, appartenant à moins de 200 familles, couvrent environ 20% du total des dépôts, soit près de 14 billions de dollars US.

¹⁶ Le taux cumulé d'inflation a atteint un record de 60% en 2006 (UNDP, 2009, p. 49).

¹⁷ Nasr et Dubar, 1976 et Picard, 1985.

¹⁸ 95% des services de santé sont par exemple offerts par le privé et 88% des hôpitaux sont privés. La participation de l'État dans le financement des dépenses de santé est de 20% à 30% contre 50% environ en Tunisie ou en Jordanie et 75% à 80% dans les pays de l'Union européenne (Nasnas *et alii*, 2007, p. 381 et p. 299).

14 ans travaillent), les chômeurs, les personnes handicapées, les personnes âgées et les travailleurs et travailleuses étrangers : autant de catégories que l'on range volontiers parmi celles dont les mobilisations restent plus improbables que d'autres, du fait de leurs faibles ressources matérielles et symboliques, de leur déclassement social et de l'hétérogénéité de leurs expériences (Mathieu, 1999).

1.1. Des protestations sociales peu audibles

Dans l'après guerre, des protestations sociales se sont faites entendre, au cours de deux cycles principaux de protestation : le premier, dans la décennie 1990, a été l'objet d'une répression et d'un noyautage politique ; le second, dans le sillage des mesures de rigueur prises à la Conférence de Paris III (2007), n'est jamais parvenu à se construire en cause pour « tous » à l'échelle du pays.

Au lendemain du conflit civil, la Confédération générale des travailleurs libanais (CGTL) était parmi les seules forces politiques qui pouvaient « se prévaloir d'une influence transcommunautaire touchant les différentes régions libanaises, notamment les grandes villes » (Khalife, 1999, p. 73). Elle joua un rôle déterminant dans la « révolution des pneus » qui entraîna en mai 1992 la démission du gouvernement de O. Karamé : grèves et manifestations syndicales et partisans s'insurgèrent contre l'inflation, la cherté de la vie et la gestion de la crise économique. Le mouvement se poursuivit, avec en 1994, un programme d'action revendicatif de la centrale sur la situation économique et sociale du pays et, en 1995, un nouvel appel populaire pour protester contre la cherté de la vie et les insuffisances des politiques sociales du gouvernement. Un bras de force s'engagea entre les pouvoirs publics (et leur tuteur syrien) et la CGTL, qui se solda par une « infiltration par l'Etat d'une des plus importantes composantes de la société civile » (*idem*, p. 74). L'état d'urgence fut momentanément déclaré en 1996, les brigades anti-émeutes intervinrent à plusieurs reprises, et parallèlement le mouvement syndical, puissant avant guerre, avec son allié le parti communiste (Traboulsi, 2007, chap. 9 et 10), fut neutralisé de l'intérieur. L'un des observateurs du mouvement syndical évoque cette période comme celle d'un suicide collectif (Slaiby, 1999, p. 101) : il fait référence par là tant aux divisions internes du mouvement syndical, avivées par l'encouragement des pouvoirs publics à la création d'organisations concurrentes, qu'à son incapacité à trouver des modes d'action efficaces, qui ne les cantonnent pas à la confrontation violente et inégale.

A cette époque, des partis purent s'emparer un temps de problématiques « sociales », que ce soit pour entrer dans le mouvement syndical à l'instar du mouvement Amal ou du parti Baath, pour continuer à y défendre des positions comme le PC, les Kataëb (phalangistes) et dans une moindre mesure les Forces libanaises¹⁹ ou encore pour affirmer un leadership territorialisé, à l'image du Hezbollah qui encouragea en 1991 l'organisation de mobilisations des habitants de *al-dâhiyya* (la banlieue sud de Beyrouth) afin de demander aux autorités publiques d'agir sur leur territoire, en particulier en matière d'adduction d'eau (J. Harik, 1994 ; M. Harb, 2005). Mais rapidement, la question sociale s'oublia, au profit de mots d'ordres plus politiques, tandis que les gouvernements Hariri (1992-1998 ; 2000-2004) s'engageaient dans une reconstruction peu soucieuse de questions

¹⁹ Le parti organise une association de consommateurs dans le prolongement de ses comités populaires créés au cours du conflit civil (Harik, 1994).

sociales. La fiscalité indirecte, la plus injuste socialement, augmenta, tandis que l'impôt sur les revenus s'allégea²⁰. En 2001, les cotisations patronales furent abaissées de 41%.

Un nouveau cycle de protestations sociales s'organisa à partir de 2007, en réaction à la préparation de la Conférence internationale des donateurs de soutien au Liban et aux mesures afférentes. Organisée à la suite de la guerre qui a opposé Israël au Hezbollah au cours de l'été 2006, cette conférence de « Paris III » se proposait de contribuer à prendre en charge les conséquences économiques de ce nouveau conflit meurtrier et destructeur en contractant de nouveaux emprunts, en contre partie de quoi le gouvernement libanais s'engagea à réduire encore des dépenses publiques et à « privatiser » - dans un pays où le secteur public est peau de chagrin. A la différence des conférences de soutien précédentes²¹, le programme présenté par le gouvernement de F. Siniora aux bailleurs du pays en 2007 associa un volet social aux volets financiers : un « Plan d'action social » (République Libanaise, 2007) qui évoque dans sa présentation une « affaire » sociale (*sha'an ijtima'i*). Mais celui-ci n'a rien d'audacieux ni même de structurel. Le « social » reste essentiellement envisagé comme une question résiduelle par rapport à la croissance et aux performances macro-économiques. Une réforme du système de sécurité sociale est envisagée dans l'objectif général et généreux de « réduire la pauvreté, améliorer l'efficacité des dépenses sociales et améliorer la qualité des indicateurs d'éducation et de santé » (*idem*). Elle propose des axes de réformes compensatoires qui ne touchent pas au système lui-même : il s'agit d'améliorer les conditions de fonctionnement de la protection sociale instituée, mais pas de la réorganiser sinon au sujet, prioritaire mais particulièrement complexe, du système des pensions de retraite.

Dans le cadre de la préparation de ce document gouvernemental, agréé par l'ensemble des partis représentés au gouvernement (y compris les partis chiites démissionnaires en décembre 2006), quelques mouvements de protestation s'organisèrent, menées notamment par le Parti communiste et la CGTL, sans succès. Dans un contexte d'extrême polarisation du jeu politique, ils se prolongèrent les mois et les années suivantes essentiellement par les mobilisations animées parallèlement par la Ligue des enseignants et les principaux syndicats de chauffeurs et propriétaires de taxi qui s'insurgent à un niveau général contre la nature des réformes envisagées. « *Avec Paris III, on est sorti de l'Etat social et on va vers un Etat privatisé* », nous explique l'un des leaders syndicaux en pointe sur ce dossier. « *Le gouvernement cherche à se débarrasser de cette facture qui est énorme, en la renvoyant aux banques privées* »²². Plus prosaïquement, ils défendent les droits de leurs syndiqués, conquis dans les années d'avant-guerre et de guerre, enseignants et conducteurs routiers parmi les mieux protégés dans un système de sécurité sociale extrêmement fragmenté et très peu protecteur.

Des manifestations contre la cherté de la vie, le rationnement inégal de la distribution d'électricité et la hausse du prix du pain dégénérent en janvier 2008 en batailles meurtrières dans des quartiers de Beyrouth. Quelques jours plus tôt, la CGTL, les principaux syndicats de taxis, d'enseignants et d'agriculteurs avaient appelé à la grève générale, pour demander une hausse du salaire minimum, le relèvement des salaires publics bloqués depuis 1996 et des mesures face à l'inflation galopante qui touche avant tout les classes moyennes et modestes. Ces mots d'ordres faiblement suivis, ne

²⁰ Pour une analyse critique et détaillée des politiques fiscales, voir Nahas, 2003.

²¹ Depuis la fin du conflit civil, plusieurs conférences internationales (Paris I, février 2001 ; Paris II, novembre 2002 ; Stockholm, août 2006) se sont tenues pour soutenir, par des prêts, le développement économique du pays et sa relance économique alors que la dette publique ne cessait d'augmenter.

²² Entretien H. Gharib, président de la Ligue des enseignants, 26 juin 2009.

perturbèrent pas le quotidien des Libanais. Mais les enseignants firent grève, des routes furent coupées et quelques taxis descendirent leurs passagers, en vain. Au début du mois de mai 2008, c'est sur la même problématique que la CGTL appela à nouveau à la grève générale ; mot d'ordre interrompu brutalement et oublié par le déclenchement de violents combats de rues entre forces politiques du « 8 mars » et du « 14 mars »²³ : « *le gouvernement a cassé notre mouvement. Nous avons des revendications sociales nationales, nous avons annoncé la grève générale plusieurs semaines à l'avance ; ils ont répondu par une décision politique, en s'en prenant au réseau téléphonique supposé du Hezbollah* »²⁴. Quelques semaines après l'arrêt des hostilités et la formation d'un nouveau gouvernement d'union nationale, le SMIG fut finalement enfin relevé de 300 000 LL (200 \$US) à 500 000 LL (333 \$US). En 2009, dans le cadre des législatives, ces syndicats s'efforcèrent de maintenir la mobilisation contre les conditions du projet de fusion (et d'indexation à la baisse) des nombreuses caisses de sécurité sociale. Leurs efforts se poursuivent en 2010, peu relayés par les médias, peu soutenus hors du groupe, ni par les partis politiques (pourtant en course pour des élections) ni par le « mouvement associatif ».

Dans l'arène politique d'après guerre, l'expression de ces revendications se traduit ainsi au fond par un frappant déni de leurs enjeux. Les questions sociales paraissent tout à la fois dépolitisées dans le sens où elles sont rarement érigées en cause de mobilisation et de résistance nationale et surpolitisées dans le sens où la précarité sociale dans laquelle vivent les Libanais alimente une politique du clientélisme favorisant largement les solidarités communautaires, comme nous allons le voir.

A l'instar de l'historien A. Beydoun (1986, 1993) qui parle de « pudeur des communautés » au moment de la fondation de l'Etat libanais, pour évoquer la façon dont la question du communautarisme fut évacuée du débat, puis après la guerre, il semble donc qu'on puisse parler d'une « pudeur du social » dans cette période de « reconstruction » et de « guerre civile froide » : une mise sous silence de revendications sociales par peur peut-être que les clivages de classe, tus au profil des conflits communautaires, ne remettent en cause le pacte politique libanais. Celui-ci repose plus volontiers sur le confessionnalisme politique et le consociativisme (Picard, 2001) : non seulement, du fait de l'institutionnalisation du communautarisme, les intérêts politiques et sociaux s'expriment avant tout en termes communautaires et non en termes économiques, mais les pratiques du gouvernement par consensus sont plus fondées sur la recherche de compromis que sur la mise en confrontation de l'expression d'intérêts sociaux divergents. En d'autres termes, la faiblesse des mobilisations sociales et de classes dans le Liban d'après guerre se s'explique pas par des politiques publiques tournées vers un effort de solidarité nationale post-conflit, mais au contraire par une action publique qui peut se faire sélectivement généreuse pour neutraliser les velléités de protestation à coup de redistribution ciblée.

²³ En mai 2008, de violentes batailles à Beyrouth et dans d'autres régions du pays entrouvrirent le spectre de l'embrassement d'un conflit. Après 6 mois de vacances, un nouveau président de la République est élu, le *sit-in* bloquant le centre ville depuis décembre 2006 levé, et les discussions de « dialogue national » reprennent (Karam, 2008).

²⁴ Entretien avec Ali Mouhieddine, secrétaire général du syndicat des chauffeurs et propriétaires de taxi et trésorier de la Fédération des syndicats des chauffeurs de taxi et du transport routier, le 22 septembre 2010, au siège de la Fédération.

Une action publique paralysante

Les travaux de T. Kochuyt (2004) et R. Jawad (2009) développent une approche plutôt fonctionnaliste, à bien des égards intéressante sur ce point : par leur caractère fragmentaire et peu développé, les politiques sociales au Liban contribuent à entretenir à leurs marges des formes de clientélisme qui consolident la légitimité de patrons politiques et expliquent l'étonnante timidité des demandes sociales organisées. Finalement, la nature du système de *welfare* au Liban, largement pris en charge par des institutions privées, souvent religieuses, contribue à la reproduction sociale plus qu'à quelques transformations des structures sociopolitiques du pays (Jawad, 2009, p. 246-248). Nombre d'activités sociales produites en alternative ou en collaboration avec les institutions publiques assurent un minimum de sécurité sociale et d'emploi et consolident la gratitude que leurs bénéficiaires peuvent éprouver à l'égard du parti ou du patron bienfaiteur. En palliant partiellement le sentiment de frustration relative et d'injustice que pourrait susciter l'écart négatif entre ce que les Libanais pourraient considérer être en droit d'attendre et la protection sociale dont ils bénéficient effectivement, cette politique de l'entraide communautaire et patronale, qui entretient la reproduction d'un système de précarité fonctionnel, hypothèque l'expression d'une citoyenneté sociale et l'exercice (ou la revendication) de droits sociaux.

Cette politique sociale par la décharge²⁵ repose bien sur des mobilisations : des mobilisations non pas protestataires mais au service d'un « gouvernement privé indirect » qui rend « possibles de nouveaux modes de constitution de la propriété privée et de l'inégalité » (Mbembe, 1999, p. 103). De façon lapidaire, un cadre du ministère des Finances proche de l'opposition affirme : « *le Premier ministre [F. Siniora] a mobilisé tout le monde contre la sécurité sociale. En fait, ils veulent défendre l'option privée après avoir déblayé le terrain et discrédité les organismes publics. Le secteur public est ravagé. Mais qui est-ce le secteur privé ? Une clique... D'accord pour avoir recours au privé, mais quel privé ? La corruption renforce le système. Elle n'est pas subsidiaire, elle est au cœur du sujet et du système* »²⁶. Si ce réquisitoire mériterait peut-être d'être nuancé quant à l'ampleur de la corruption proprement dite au Liban, reste qu'il pointe un système d'économie politique de « laissez faire sans marché » pour reprendre l'expression de R. Leenders (2004), où les ressources publiques sont largement employées à des fins de clientélisation (voir aussi Dibeh, 2005), *via* des canaux communautaires ou des institutions *ad hoc*, fonctionnant au service de tel ou tel groupe ou leader politique, à l'instar de ce que décrit Ch. Nahas (2008, p. 8) :

“Since private economy is structurally unable to provide with revenues a sufficient number of Lebanese, from all categories, from all communities and from all regions, it rests with the State to provide a double function of redistribution: it must first pay significant amounts of interests on public debt to keep the financial mechanism working, interest being the first form of redistribution ; it must secondly inject considerable amounts of subsidies to cater to the needs of large categories of the population who suffer from the negative effects of the model on their jobs, their revenues and their cost of living”.

²⁵ Par « décharge » nous faisons ici référence aux travaux menés dans la veine de ceux de Hibou (1999) sur les processus par lesquels l'interventionnisme public peut redéployer son autorité et son contrôle économique et social par des techniques de subsidiarité et de délégation.

²⁶ Entretien, 29 juin 2009.

Malgré l'extrême polarisation du jeu politique au cours de la dernière décennie, la plupart des groupes politiques concurrents au Liban, directement en charge des affaires publiques ou affichant leur opposition, s'inscrivent dans ce schéma. Ainsi, les institutions sociales de Hezbollah, sujet de moult spéculations, gravitent finalement dans un dense réseaux d'organisations sociales privées, entretenant des relations à géométrie variables aux institutions politiques. On évoque la prodigalité du Hezbollah à l'égard de populations démunies. On souligne ses desseins militaires : soigner les victimes, prendre en charge les familles de « martyrs », les veuves, les orphelins ou les blessés. Ou encore, on interroge ses prédispositions politiques à savoir capter et mobiliser la frustration sociale (Catusse, Alagha, 2008). Certes, le tissu de ces organisations sociales du parti est dense et tourné vers le soutien à la « société de résistance » (*mujtama' al-muqâwama*). Il n'est pas pour autant exceptionnel, et il côtoie par exemple aujourd'hui celles de *Maqâsid al-khayriyya al-islâmiyya* (les oeuvres caritatives islamiques), une association sunnite de bienfaisance qui depuis plus d'un siècle œuvre à Beyrouth sous les auspices de réseaux forgés avec la notabilité beyrouthine, celles plus récentes des fondations R. Hariri ou K. Jumblatt, celles des Églises libanaises, de la Ligue maronite et d'ordres monastiques dans les domaines sanitaires et éducatifs en particulier, de la fondation druze pour la protection sociale, et tant d'autres encore qui, dans de petites localités ou à l'échelle nationale, prodiguent soin, éducation et assistance. Elles se déploient également dans une arène où des associations nationales ou internationales ont joué un rôle de premier ordre en matière d'aide de première urgence au cours des conflits qui ont jalonné l'histoire récente du Liban. Sortie des périodes de conflits, ces dernières voient leur action se routiniser dans un entre-deux avec l'action publique. En somme, ces pratiques de redistribution et de prises en charge privées ou clientélistes (patronales, communautaires ou partisans) se sont institutionnalisées dès le XIX^{ème} siècle, ont évolué avec la formation de l'Etat libanais indépendant jusqu'aux années 1970, se sont renforcées dans la guerre civile (1975-1989), et se redéplient avec les politiques de reconstruction (Catusse, 2009).

Dans cette perspective, loin d'exprimer un dysfonctionnement du système, l'insécurité sociale dans laquelle vivent les citoyens libanais, et narrée comme telle par nombre d'entre eux, est au contraire souvent décrite comme allant de soi, rarement comme « insupportable », souvent comme le pendant des « politiques du faire »²⁷, attendues de la part des leaders politiques locaux ou nationaux, dans un contexte de clientélisme concurrentiel. Non seulement les « problèmes sociaux » que l'observateur pourrait considérer comme objectivement réels ne sont pas étiquetés collectivement comme des problèmes d'ordre public, mais la prise de parole semble plus coûteuse que des stratégies de ticket gratuit ou de loyauté.

A cette approche, partiellement satisfaisante (à l'observation sur le terrain, il nous paraît difficile de réduire l'engagement et la loyauté politique à cette relation d'échange entre patrons et clients, quant bien même est-elle opérante), d'autres hypothèses peuvent être formulées. Notamment, les transformations du monde du travail dans le Liban contemporain contribuent à neutraliser la mobilisation collective au nom de causes économiques et sociales.

²⁷ Nous faisons référence notamment aux travaux de Goirand (2000) qui montre qu'au Brésil, en contexte de libéralisation politique, les notables locaux s'engagent dans une « politique du faire », tentant de séduire les électeurs en faisant plus, mieux et autrement que leurs adversaires.

Un marché du travail peu solidariste

Les difficultés rencontrées par les animateurs de protestation sociale résident en effet également dans le peu d'intérêts partagés au sein du monde du travail libanais.

Ce dernier connaît dans l'après guerre une baisse de l'activité industrielle au profil d'activités tertiaires (Gaspard, 2004), chute qui s'accélère avec l'abaissement des protections douanières en 2001 (Nasnas *et alii*, 2007a, p. 122). La part du salariat dans le PIB diminue : « les salariés permanents ne représentent que 46% des résidents actifs (...). Finalement les salaires, y compris les cotisations sociales, ne doivent pas excéder 23% du PIB » (Nahas, 2009, p. 130). Dans le même temps, les relations au travail se précarisent : le taux estimé du travail non déclaré est de 36% (Republic of Lebanon/World Bank Health Sector Mission, 2009, p. 1), le taux de chômage, comme on l'a vu, est élevé. Les petites et moyennes entreprises (de moins de 50 employés, et pour la majorité de moins de 10 salariés) représentent plus de 95% des entreprises et contribuent à 90% de l'emploi environ (Nasnas *et alii*, 2007b, p. 238). Ce tissu de petites PME/PMI connaît d'importantes difficultés au cours de la dernière décennie. Enfin, l'essentiel de la création d'emploi est le fait d'auto-emploi (Destremau et AbiYaghi, 2007).

Ces conditions de travail s'avèrent peu propices à l'engagement collectif tant le coût de l'action peut s'avérer exorbitant ; tant également la construction éventuelle de causes communes est entravée par la parcellisation des expériences de travail, leur cantonnement à des espaces domestiques (notamment pour les femmes), à l'atelier ou à la petite unité de travail, sans compter que les années de guerre ont contribué au développement d'une géographie de quartier, de village ou de région du marché du travail (bien que Beyrouth demeure le pôle principal d'emploi du pays). Ceci s'accroît avec la dépendance du marché du travail libanais aux migrations.

La singulière mobilité des salariés accentue la difficulté à organiser des actions collectives. La part importante de travailleurs étrangers, souvent des travailleurs et travailleuses temporaires en provenance de Syrie, d'Asie du Sud Est, d'Égypte et plus récemment de la Corne de l'Afrique, n'est quasiment pas protégée par les dispositifs publics. Par leurs contrats de travail, ces employés sont soumis à l'autorité d'un garant (*kafil*). Les estimations de leur nombre sont imprécises. En 2008, 131 114 permis de travail ont été délivrés à des étrangers par le ministère du Travail, et des sources d'organisations non gouvernementales font état de plusieurs centaines de milliers de travailleurs syriens dans les domaines du bâtiment et de l'agriculture surtout (à qui l'on ne délivre pas de permis de travail, ni de carte de séjour) (Chalcraft, 2009). Sur une population évaluée à environ 4 millions d'habitants, ils représentent un contingent de travail non négligeable : leur conditions d'emploi précaires et le caractère très improbable de leur mobilisation émousse encore les possibilités de revendications sociales ambitieuses. Il en est de même pour les réfugiés, les quelques 250 000 palestiniens du Liban²⁸ (Tarraf-Najib, 2005) et les nouveaux réfugiés irakiens (selon l'UNHCR, ils seraient 50 000 en 2008) en proie à une insécurité exacerbée en matière juridique, économique, sanitaire et sociale.

Parallèlement, les citoyens libanais émigrent. Plus de Libanais ont quitté le pays dans les quinze ans suivant la guerre que pendant les quinze ans de guerre (Kasparian, 2003). Les chiffres relatifs à l'émigration font l'objet des estimations les plus variées (Verdeil *et alii*, 2007, p. 34) mais

²⁸ Soit 8% environ de la population.

s'accordent sur ce qu'il s'agit d'un fait massif, qui concerne pour une large part des diplômés. Leur nombre contribue en partie à atténuer les indicateurs du chômage et à rétablir des équilibres financiers, y compris au sein des ménages les plus aisés (Nasnas *et alii*, 2007, p. 315 et ss.). Leurs trajectoires professionnelles faites d'aller-retour freinent d'autant les velléités de mobilisations collectives dans le monde du travail.

2. Aux limites des mobilisations sociales

Dans ce contexte, les mobilisations autour de causes socio-économiques font face à un double système de contraintes qui les encadrent : des limites en interne qui se traduisent, au niveau du militantisme, par des logiques de démobilitation et dans, leurs relations aux pouvoirs publics, un processus récurrent de sectorisation des mouvements.

2.1. Crise de confiance du mouvement syndical

Coupables aux yeux de certains d'avoir flirté de trop près avec la politique²⁹ et d'être traversés par des logiques confessionnelles et partisans³⁰, les syndicats attirent peu au Liban³¹. « *Aujourd'hui les gens n'ont plus confiance dans le mouvement syndical*, regrette Castro Abdallah, Secrétaire général du syndicat des travailleurs dans le bâtiment (FENASOL) et membre du comité exécutif de la CGTL. *Nous sommes en pleine crise. Nous avons très peu d'adhésions et les rares personnes qui viennent au syndicat sont des travailleurs en situation de conflit avec leur employeur qui cherchent notamment un soutien légal* »³². Contrairement aux organisations de la société civile qui peuvent jouer le rôle de tremplin vers le monde politique, l'espace syndical semble désormais plus porteur de stigmates que de capitaux sociaux ou politiques. « *Depuis que j'ai commencé à collaborer, au début des années 1980 au journal de la CGTL « Hayât al-'ummâl » (la vie des travailleurs), personne ne veut plus m'embaucher. Et cela me cause un problème jusqu'aujourd'hui* »³³. Avec leur multiplication encouragée par les pouvoirs publics dans les années 1990, ils comptent souvent peu de militants, ou ont été investis par des partis politiques qui satellisent leurs actions et en jouent avant tout comme structures d'encadrement³⁴.

Nous l'avons souligné plus haut, la politique d'après guerre s'est en effet appliquée à neutraliser la contestation sociale à coup de répression et d'infiltration dans les affaires syndicales. La CGTL se scinde en 1994 avec la réanimation de l'ancienne Confédération générale des syndicats sectoriels,

²⁹ Pour N. Moufid, membre de la Ligue des enseignants et chargé de la publication de *Manshûr*, journal trimestriel du Rassemblement de gauche pour le changement, *al-Tajammu' al-yasârî min ajl al-taghyîr*, un groupe socialiste révolutionnaire au Liban « *Le clivage entre le 14 mars et 8 mars a poussé le bloc de gauche jusque là majoritaire dans le syndicat [des enseignants] à s'aligner avec le 8 mars. Ce qui fait qu'ils [les leaders du syndicat] ont perdu leur crédibilité par rapport à la base qui, elle, est plus proche du 14 mars, même si au fond leurs revendications sont les mêmes. Aujourd'hui, depuis que Joumblatt a quitté la coalition du 14 mars, le clivage 14/8 mars n'est plus très clair au sein du syndicat. Joumblatt a beaucoup d'enseignants* ». Entretien, 28 avril 2010.

³⁰ Notes de terrain, avril 2010.

³¹ D'après Slaibi (1999, p. 49), le taux d'adhésion à la CGTL serait de l'ordre de 7% des travailleurs en droit d'adhérer, à la fin des années 1990.

³² Entretien avec C. Abdallah, 19 juin 2008.

³³ *Idem*.

³⁴ G. Slaibi, « Etude exploratoire sur la CGTL » (*Dirasat istitla'iyya 'an al-ittihâd al-'umâlî al-'âm*), Extraits paru dans *an-Nahar*, 9 mai 2010. <http://www.annahar.com/content.php?priority=4&table=tahkikat&type=tahkikat&day=Sun>

soutenue par les autorités, ainsi que de nouvelles fédérations sectorielles et régionales. En jouant de sa prérogative de délivrer des licences aux organisations syndicales, le ministère du Travail favorisa ainsi le développement de syndicats et de fédérations « jaunes »³⁵ ou « fictifs »³⁶, concurrents des organisations les plus à gauche existantes et limitant l'autonomie du mouvement syndical (Slaiby, 1999, p. 22).

Divisés sur l'ensemble du territoire, ils sont souvent appuyés sur des groupes politiques et communautaires (Khalife, 1999). La logique du « diviser pour mieux régner » passe également par la segmentation des avantages sociaux par profession. Ainsi, en 1994, sont détachés de l'importante coopérative des fonctionnaires de l'Etat les mutuelles des Juges ou des Professeurs d'Université qui bénéficient de plus d'avantages que les autres affiliés à la coopérative.

Cette forte division du monde du travail est déplorée par les leaders syndicaux qui ne parviennent pas à trouver les ressources nécessaires à une mobilisation puissante : « *Les alliances entre les pôles au pouvoir ont contribué à briser les syndicats et à asseoir leur contrôle sur la CGTL. Ajoutez à cela les confrontations au sein de la CGTL elle-même, qui ont conduit à sa désintégration. Le fait que les syndicats soient fondés sur la base de l'association volontaire et libre contribue aussi à saper le mouvement puisque dans les faits 10 ouvriers peuvent se réunir et créer leur propre organisation. Aujourd'hui, il y a entre 500 et 600 syndicats au Liban, mais la somme de leurs adhérents ne dépasse pas les 1000 personnes ce qui est aberrant. De plus le travail syndical est devenu politisé et marqué par le suivisme. Enfin, la faiblesse du mouvement est reliée à la situation politique en ce sens que le mouvement syndical ne pourra retrouver sa vigueur que dans le cadre d'un système démocratique comme ce fut le cas à l'époque de la montée du mouvement national (al-harakat al-wataniyya). Aujourd'hui, le mouvement syndical recule avec le recul de ces forces là* »³⁷.

La domestication du monde syndical a conduit à son éloignement des préoccupations des travailleurs et à leur désensibilisation par rapport aux intérêts économiques qu'ils sont supposés défendre. En l'absence d'un projet transversal global, qui leur fournirait des cadres d'interprétation voire un répertoire d'action commun, et divisées en leur sein quant à leurs orientations partisans³⁸, les mobilisations syndicales s'articulent autour de demandes ponctuelles et sectorielles qui peinent à mobiliser de façon durable.

2.2. Confinement des demandes et sectorisation des mouvements

La difficulté à fédérer et à déssectoriser les mobilisations socio-économique, dans une société où le confessionnalisme politique a revêtu des habits neufs (Picard, 1994) et où l'action collective se

³⁵ Sur l'histoire des syndicats « jaunes » et l'opposition historique avec la « Fédération mondiale des syndicats chrétiens » notamment, voir Al-Bouari (1986, chap. 1).

³⁶ Un syndicaliste nous parle même d'un « entrisme à l'envers ».

³⁷ Extraits d'un entretien avec H. Gharib, président de la Ligue des enseignants, dans *al-Manshûr*, n°12, avril-mai 2008. <http://www.tymat.org/?q=node/1158>

³⁸ Le mouvement syndical épouse les divisions actuelles de la scène politique, avec néanmoins une forte représentation du PC, de Amal, du Hezbollah et du Courant du futur. Ceci conduit à des décrochages en termes de mobilisation. « *J'ai des sympathies politiques, notamment pour un parti politique qui ne soutient pas nos mobilisations syndicales. (...)- Et vous allez voter le mois prochain ? « Oui, oui, comme je vous ai dit : la politique c'est autre chose que le syndicalisme* ». Note de terrain, manifestation de la Ligue des enseignants, 12/03/2009.

décline avant tout autour d'un cadre communautaire, s'illustre dans l'histoire récente des mouvements lancés par la Ligue des professeurs de l'enseignement secondaire public du Liban (LPESPL) et la Fédération des syndicats des chauffeurs de taxi et du transport routier. La première est une ligue (*râbita*) (les fonctionnaires n'ont pas le droit de syndication au Liban) : ce statut la distingue des associations (en ce que l'adhésion à la ligue est automatique et non volontaire) et des syndicats (la Ligue ne peut, juridiquement, organiser de grève ou porter de plainte collective au nom de l'intérêt de ses membres) ; elle est accueillie dans les locaux du ministère de la Culture. Si elle est représentée en théorie au Conseil économique et social (créé en 1999 mais sans pouvoir à ce jour), sa capacité d'action réside essentiellement dans le nombre de ses adhérents (la Ligue des enseignants des écoles primaires publiques en revendique 65 000 et la Ligue des enseignants de l'enseignement secondaire public en revendique 40 000³⁹), et sa force de mobilisation plusieurs fois démontrée. D'autant que le corps des fonctionnaires reste relativement protégé au Parlement. Les seconds représentent quant à eux un secteur particulièrement organisé du privé. Représentés également au Conseil économique et social mais surtout à la Caisse nationale de sécurité sociale (à travers deux catégories de bénéficiaires : les chauffeurs de taxi propriétaires et les chauffeurs de taxi non propriétaires), la Fédération est, depuis le conflit civil, l'un des plus puissants syndicats dans le pays, dont des membres de premier plan se présentent comme étant « historiquement proches du parti communiste »⁴⁰.

S'ils s'efforcent de monter en généralité leurs revendications et d'en faire une cause pour tous, ces dernières restent peu consensuelles et leur traitement par les pouvoirs publics les cantonne à l'espace interne de leur profession.

2.2.1. *La Fédération des syndicats des chauffeurs de taxi et du transport routier ou la politique en coulisses.*

Le syndicat des chauffeurs et des propriétaires de taxis, le plus actif des syndicats du secteur du transport routier, se caractérise par une longue histoire de militantisme. Il voit le jour en 1926 – sous le mandat français – comme une organisation régie par la loi ottomane sur les associations de 1909. Les années 1930 sont le théâtre de ces premières grandes mobilisations, à l'époque déjà contre la hausse du coût des carburants. Il se constitue en syndicat officiellement en 1954, sous les dispositifs de la loi du travail de 1946. Un second cycle de mobilisations voit le jour dans les années 1970 contre les « *murabîn* », des usuriers qui revendent des plaques minéralogiques rouges (celles des véhicules de transports publics) avec de hauts taux d'intérêt, puis à la fin des années 1970 pour protester contre l'annulation des subventions des prix des carburants, dans le contexte de crise pétrolière. C'est dans ce contexte que la Fédération des syndicats des chauffeurs de taxi et du transport routier, qui regroupe les six syndicats du secteur au Liban, est créée en 1986 par des « *personnes proches du Parti communiste et des gauchistes* »⁴¹. Elle jouit au final d'une longue expérience de la négociation de privilèges réservés à la profession, l'exemple le plus intéressant étant la négociation « donnant-donnant » pendant la guerre civile de l'affiliation à la CNSS en

³⁹ Entretien H. Gharib, 26 juin 2009.

⁴⁰ Notes de terrain, septembre 2010.

⁴¹ Entretien avec un responsable syndical, M. Moghniyyé, au siège de la Fédération à Beyrouth, le 23 avril 2010. Il ajoute « *et c'est d'ailleurs Kamal Joumblatt qui nous avait accordé le permis* ».

contrepartie de leur acceptation de la hausse de fait des prix des carburants⁴². Dans un contexte où l'accès à une protection sociale instituée est rare, l'accès à la CNSS est devenu un élément déterminant dans l'organisation de la profession. Les prix particulièrement élevés des plaques rouges⁴³ s'expliquent en large partie par les droits sociaux auxquels ces dernières permettent d'accéder, pour le chauffeur ou le propriétaire de taxi mais aussi pour leurs ayants-droits, ascendants et descendants.

La Fédération des syndicats des chauffeurs de taxi et du transport routier regroupe en son sein les propriétaires de voitures de taxis ainsi que les chauffeurs de taxi eux-mêmes, autrement dit l'ensemble du secteur, propriétaire et salariés (au Conseil économique et social, elle est d'ailleurs comptée au rang des représentants du patronat et non des employés). Elle offre par là la possibilité d'un traitement sectorisé de ses demandes, qui donne lieu à des compromis politiques fragmentaires, malgré les efforts déployés par leur porte-parole : « *La question du prix de l'essence touche tout le monde. En fin de compte nous, les taxis, nous sommes au service des citoyens, et si l'essence est moins chère, le prix du taxi sera aussi moins cher* »⁴⁴.

En réponse à leurs revendications généralistes et citoyennes ou plus spécifiques, les ministères du Transport et de l'Intérieur avancent la nécessité de mettre en place un plan visant à réorganiser la profession, selon une méthode déjà éprouvée dans les années 1990 face à la CGTL : sans préjuger de ce qu'il adviendra, les informations distillées dans la presse laissent entrevoir une forme d'interventionnisme dans l'organisation du secteur, qui pourrait tout à la fois affaiblir les syndicats dans leur relation de confiance à leurs membres et les renforcer dans leur capacité à contrôler la profession : « *ce qu'ignorent les chauffeurs de taxi ce sont les négociations en coulisses de la Fédération avec les ministres de l'Intérieur et des Transports. Le cœur des négociations porterait sur la possibilité de rendre obligatoire l'adhésion aux syndicats [...] qui signifierait dans les faits l'obligation de passer par le syndicat pour pouvoir exercer le métier* »⁴⁵. La mobilisation qui cherchait à se décliner en partie sur le mot d'ordre de justice sociale (« *les gens au pouvoir ne veulent que mettre des impôts en plus ; des impôts que les pauvres finissent par payer. En quoi seraient-ils meilleurs que nous ? Où est l'égalité dans l'humanité ?* »⁴⁶), paraît donner lieu finalement à un traitement catégoriel *ad minima* de la part des pouvoirs publics.

Les objets de revendication des syndicats de transports sont en effet singulièrement les mêmes depuis près d'un siècle. Au cœur des soucis de la profession, les prix du carburant (et les éventuelles subventions des pouvoirs publics) et la réglementation du droit à exercer, *via* par exemple la détention de plaques rouges. En 1989, la Fédération obtient que l'Etat contribue aux cotisations à la CNSS, mais pour les propriétaires de taxis uniquement, et pas pour les simples chauffeurs « *alors que nous c'est plutôt le contraire que l'on voulait* »⁴⁷. Plus récemment et depuis 2007 notamment, les syndicats de la Fédération organisent grèves et *sit-in* devant le Conseil des ministres à Beyrouth, pour que soient stabilisés les prix de l'essence, qu'ils soient exonérés de la

⁴² En vertu d'un décret promulgué en 1982 et appliqué depuis 1983, les chauffeurs et propriétaires de taxi peuvent s'affilier à la CNSS en tant que « catégorie spéciale » (*fi'a khâsa*).

⁴³ A ce jour, environ 18 millions de LL, soit 9000 euros environ.

⁴⁴ Entretien avec M. Moghniyyé, Fédération des syndicats des chauffeurs de taxi et du transport routier, 23 avril 2010.

⁴⁵ « *al-intisâb ila al-naqâba ilzâmî !* » (L'adhésion au syndicat est obligatoire !), *Al-Akhar*, 4/05/2010.

⁴⁶ Entretien avec M. Moghniyyé, 23 avril 2010.

⁴⁷ Entretien avec Ali Mouhieddine, secrétaire général du syndicat des chauffeurs et propriétaires de taxi et trésorier de la Fédération des syndicats des chauffeurs de taxi et du transport routier, le 22 septembre 2010.

TVA⁴⁸, des droits de douanes pour l'achat de nouvelles voitures ou encore de la taxe « mécanique » (vignette). Leurs responsables syndicaux mettent sur la table la réorganisation du secteur afin de pallier, avec les pouvoirs publics (qui limitent et régulent la vente des plaques rouges), au problème de la multiplication de « fausses » plaques. « *Nous essayons de mettre la réorganisation du secteur des transports sur l'agenda politique depuis les années 1980 en mettant en garde contre le chaos qui règne aujourd'hui et qui ne peut qu'empirer [...]. Aujourd'hui le syndicat fait le travail de l'Etat mais le transport est un droit et devrait être aux mains de l'Etat. Il n'y a de justice possible qu'à travers un Etat providence (dawlat al-raḥāh) ?* » précise Ali Mouhieddine, un leader de premier plan du mouvement syndical des taxis⁴⁹. « *Le problème commence en 1994 avec la loi 384/94* » qui a autorisé l'émission de 12 000 plaques rouges supplémentaires pour les taxis et qui rend encore plus « *ardue la tâche de reconnaître les vraies plaques rouges des fausses, une même plaque pouvant servir à plusieurs voitures* ». Les mobilisations de 2010 conduisent finalement à introduire une procédure supplémentaire pour exercer le métier de taxi : une carte professionnelle avec photo du titulaire, placée en évidence sur les taxis, est délivrée par le ministère de l'Intérieur par l'intermédiaire des syndicats. Ces derniers bénéficient ainsi d'un nouveau mode de contrôle de la profession qui s'ajoute à leurs compétences antérieures de délivrer une attestation professionnelle nécessaire pour l'affiliation à la CNSS.

2.2.2. *La Ligue des professeurs de l'enseignement secondaire public du Liban: des mobilisations pour la hausse du SMIC à la défense des droits acquis*

La LPESPL, créée en 1981 à l'instigation de militants du Parti communiste libanais, de l'Organisation de l'action communiste (OACL) et du Parti socialiste progressiste (PSP), en vertu d'un décret (n°112) qui autorise les enseignants du secteur public à se rassembler. Auparavant, seuls existaient des comités (*lijân*) régionaux d'enseignants, qui représentaient la profession de façon localisée et souvent confessionnelle. « *La création de la Ligue constitue une victoire pour nous, mais nous continuerons à nous battre jusqu'à ce que les fonctionnaires aient le droit de syndication au Liban et par conséquent le droit de faire grève, de porter des plaintes collectives et d'être partenaires dans le processus de prise de décision dans le secteur de l'éducation* » affirme Hana Gharib, présidente de la Ligue⁵⁰. De fait, si le mouvement des enseignants est l'un des plus actifs depuis plusieurs décennies, leurs modes d'action restent suspendus à l'épée de Damoclès de leur illégalité. Les enseignants, forts de leur histoire militante, de leur poids numérique et d'un compromis politique qui empêche qu'ils soient directement sanctionnés, ont régulièrement recours à la grève. Néanmoins, chaque année une circulaire de la présidence rappelle que tout gréviste de la fonction publique est considéré *de facto* comme démissionnaire. Autrement dit, leur militantisme de fait reste exposé à une interdiction de droit. Le représentant de la Ligue n'est pas non plus, juridiquement parlant, habilité à défendre les intérêts de la profession : « *aujourd'hui, je ne suis pas partenaire social, je suis au mieux dans la position de demander rendez-vous au ministre de l'Éducation. Si le ministre est dans de bonnes dispositions, il me permettra peut être de lire le projet de loi* »⁵¹.

⁴⁸ Les taxes constituent presque la moitié du prix des 20 l. d'essence.

⁵⁰ Entretien avec H. Gharib le 23 septembre 2010.

⁵¹ *Idem*.

La Ligue mobilise depuis 2000 notamment pour protester contre la suppression d'une indemnité qui leur était jusqu'alors versée depuis une trentaine d'années. D'une quinzaine d'heures d'enseignement par semaine dans les années 1950, les instituteurs sont passés à vingt heures dans les années 1960 du fait de la généralisation de l'enseignement dans le pays, en contre partie de quoi leur était versée une prime qui s'élevait à 30 voire 50 % de leur salaire de base (loi de 1966). Dès sa création, la ligue s'empare de la question et obtient, après des grèves en 1982 et 1987, des revalorisations de cette prime, jusqu'à 75% du salaire de base.

En 1998, à la suite de la réorganisation de la grille de la fonction publique par le gouvernement Hariri, les enseignants se voient privés de cette prime, avec un manque à gagner substantiel. Une première grève en 2000 autour du mot d'ordre « Pas de travail sans rémunération ! » (*la 'amal min dûn ajr !*) n'avait que très partiellement obtenu satisfaction (le versement de 25% de la prime leur avait été accordée). Ils finissent par obtenir un reclassement de 4 échelons et demi supplémentaires – au lieu des 7 échelons revendiqués correspondant à la somme de la prime –, à la suite de compromis politiques : « *Le président de l'Assemblée nationale, Nabih Berri (chiite) nous avait promis 5 échelons, alors que le gouvernement Hariri (sunnite) voulait nous concéder que 4 échelons ; nous avons fini par accepter 4 échelons et demi pour veiller à l'unité de la Ligue qui rassemble des enseignants de toutes les confessions. Mais ce n'est que partie remise* »⁵².

A compter de 2007, dans la veine de Paris III, les mobilisations s'intensifient et se déplacent : tout en conservant leur demande de respect des droits acquis (le paiement de l'indemnité en question, avec ce qu'il considèrent comme des arriérés depuis 2000), ils se positionnent en principaux défenseurs d'une hausse générale du SMIC (mesure qui ne les concerne d'ailleurs pas directement), puis en fers de lance dans la lutte contre les réformes touchant le secteur de la santé et le projet de loi prévoyant la fusion (à la baisse) des différentes caisses de la sécurité sociale du privé et des coopératives du public⁵³. En effet, le système institutionnalisé de prise en charge des risques sociaux par la CNSS⁵⁴ ou par des mutuelles et coopératives⁵⁵ s'avère particulièrement fragmenté (outre qu'il ne concerne qu'un nombre réduit de libanais) : trois types de prestation sont fournis (les indemnités de fin de service, les allocations familiales et les assurances maladie et maternité) à des catégories variées d'employés du public ou du privé. Leurs cotisations varient d'une catégorie à l'autre, les prestations qui leur sont fournies diffèrent également selon leurs professions, ce qui conduit à un morcellement extrême des maigres droits des assurés sociaux. Au sein de cet écheveau, les chauffeurs de taxi et les enseignants (ainsi que leurs ayants-droits) constituent les contingents les plus importants numériquement parlant. Et les enseignants estiment être les moins favorisés en terme de prorata entre leurs cotisations et les prestations dont ils sont bénéficiaires.

⁵² *Idem.*

⁵³ Comme le résume Melki (2000, p. 1989), les institutions de protection sociale nationale rassemblent « une multitude d'institutions et de régimes, qui souvent se juxtaposent et ne se complètent que dans la mesure où la couverture supposée mettre son bénéficiaire à l'abri du besoin est très insuffisante. Ainsi, une nette distinction est toujours observée entre les salariés du secteur privé et ceux du secteur public, aussi bien pour les couvertures que pour les cotisations. Elle ne touche que les salariés déclarés et très marginalement quelques professions libérales. (...) Certains corps professionnels (avocats, médecins, ingénieurs) tentent de prendre des couvertures collectives, mais celles-ci se limitent aux frais d'hospitalisation ».

⁵⁴ Pour les chauffeurs de taxis propriétaires et non propriétaires, les employés des boulangeries, les vendeurs de journaux, les médecins, les *mukhtars* (élus locaux), les professeurs et les universitaires.

⁵⁵ Les mutuelles des juges, des professeurs d'université, ou la coopérative des fonctionnaires du secteur public et la protection sociale des corps armés.

En 2009, le contrat ayant cours entre le gouvernement libanais et les hôpitaux privés garantissant des services médicaux aux fonctionnaires du service public expire. C'est l'occasion de renégocier les taux et la nature des prestations fournies par le système de coopératives, particulièrement fragmenté, d'autant que le projet d'extension de la sécurité sociale amène à repenser l'économie d'ensemble des caisses et coopératives. Les enseignants du public défendent leurs « *droits acquis* »⁵⁶, en revanche de quoi, les hôpitaux privés refusent de leur offrir tout traitement médical au prétexte que leur coopérative n'est pas solvable (plus exactement les arriérés de l'Etat en matière de remboursement des frais médicaux sont énormes). « *Nous sommes là aussi pour demander au gouvernement de payer ses charges ; aujourd'hui à peine quelques hôpitaux acceptent les malades à Beyrouth et c'est encore pire dans les autres régions* »⁵⁷.

La Ligue parvient finalement à empêcher le « déclassement » des prestations hospitalières de ses membres après d'âpres négociations (« *nous fermerons les écoles si vous fermez les hôpitaux* »), qui s'appuient en partie sur une surenchère dans le contexte de la campagne électorale pour les législatives de juin 2009 (les manifestants enseignants menacent de boycotter le scrutin). La peur et la frustration engendrées par le projet de réformes (« *avant, enseigner était vécu comme un privilège et donnait beaucoup de prestige. A cause de la privatisation de l'éducation, que notre Etat considère comme une marchandise et pas comme un service public, et l'attaque du secteur privé, il est de mon devoir aujourd'hui de lutter pour la classe populaire* »⁵⁸), la pression sociale et la menace de privatisation finissent par avoir raison des efforts de déssectorisation les renvoyant à la défense de leur statut spécifique et de leurs acquis sociaux. « *Aujourd'hui la Ligue porte le poids de toutes les revendications sociales et mène les batailles à la place de la CGTL. La hausse des prix, l'unification des caisses, la privatisation des retraites, la contractualisation des fonctionnaires sont des problématiques qui touchent tous les travailleurs et pas seulement les enseignants. En fin de compte tout ce qu'on veut c'est un Etat providence (dawla ri'âyya) et pas un Etat-holding* »⁵⁹.

Malgré la volonté de montée en généralité de la protestation, qui s'illustre encore par le rôle qu'entendent jouer les deux groupements dans les protestations contre la cherté des prix du pain au tournant de cette décennie, l'hypothèse de mobilisations plurisectorielles et transcommunautaires s'affaiblit, face à quoi les mouvements de gauche semblent démunis : « *Les enseignants et les taxis, nous les soutenons dans les limites des capacités de notre petit groupe [...] Nous ne sommes pas un mouvement de masse (harakat jamahiriyya) qui peut mobiliser des foules mais plutôt un groupe d'intellectuels révolutionnaires. Nous voulons pouvoir nous inscrire dans la lutte de classe au niveau de tous les secteurs et nous espérons que notre nouveau parti le Forum Socialiste (al-muntada' al-ishtirâki⁶⁰) puisse pallier cette faiblesse [...] En fait le mouvement syndical des enseignants comporte les caractéristiques d'un mouvement de classe parce qu'ils articulent leurs revendications à partir de leurs intérêts de classe. Mais il reste un mouvement sectoriel, personnel. Donc insuffisant.* »⁶¹ Par ailleurs, la difficulté du mouvement à défendre ses droits et faire entendre sa voix auprès des pouvoirs publics se traduit par un confinement de ses demandes au secteur proprement dit et à un affaiblissement interne : « *les pouvoirs publics ne nous interdisent pas*

⁵⁶ Il est question de « déclasser » les prestations hospitalières auxquelles ils ont droit.

⁵⁷ Propos recueillis lors de la manifestation de la Ligue des enseignants et des fonctionnaires le 12 mars 2009.

⁵⁸ Entretien avec N. Moufid, enseignant, 18 mars 2009.

⁵⁹ H. Gharib, 23 septembre 2010.

⁶⁰ Parti politique créé en 2010, rassemblant des organisations d'extrême gauche.

⁶¹ Entretien avec C. Dagher, Président du forum socialiste (al-muntada al-ishtiraki), 20 avril 2010.

directement de nous mobiliser ; leur stratégie est de nous abattre (ihbât) en ne satisfaisant pas nos revendications »⁶².

Les fortunes et infortunes contemporaines de ces deux mouvements, qui concernent finalement les catégories numériquement les plus importantes des bénéficiaires des institutions formelles de protection sociale, mettent finalement en lumière un processus ambivalent qui touche nombre d'organisations professionnelles dans la région (Longuenesse, 2007 ; Gobe, 2006). Les luttes de reconnaissance dont elles sont le terrain se situent dans un entre-deux politique ambigu : d'une part, les autorités publiques peuvent trouver dans le soutien de groupes professionnels et dans la création de syndicats des lieux idoines pour l'encadrement de la société ; mais d'autre part, ces mêmes milieux professionnels peuvent servir de refuge pour l'expression de protestations politiques par défaut, en contexte de pluralisme limité. En tout état de cause, dans la société politique libanaise, organisée autour d'un système de communautarisation et de segmentation des identités politiques qui tend aujourd'hui à se renforcer, la segmentation du traitement des demandes sociales et leur cantonnement dans un espace corporatiste éclaire d'une façon originale, qu'il faudrait creuser, les affinités que N. Ayubi (1995, p. 190) relevait entre communautarisme et corporatisme, dans les régimes patrimoniaux : « Dans les deux cas, le pouvoir politique organise sa relation avec la société sur la base d'identités discrètes et juxtaposées — qu'elles soient prescrites ou construite par des intérêts — une forme d'organisation qui permet aux élites de classer et soumettre la société, et, dit-il, de retarder les mobilisations nationales sur un mode horizontal » (Picard, 2006, p. 72).

* * *

La mobilisation soutenue de ces deux syndicats reste singulière à bien des égards dans un contexte où les principaux cycles récents de mobilisations n'ont pas été construits à partir ou autour de mots d'ordre socio-économiques mais plutôt « civil » jusqu'en 2000, « souverainiste » entre 2000 et 2005, et enfin plus partisans depuis 2005 (Karam 2009).

L'analyse à grands traits de ces mobilisations et du peu d'échos qu'elles retiennent dans la société d'après-guerre suggère, s'il en était besoin, la fragilité de la problématique de la citoyenneté sociale dans le contexte pourtant de discours unanimistes sur les chantiers nécessaires de la reconstruction et la réconciliation. Si la guerre civile peut être lue, à certains égards, comme l'issue d'un conflit social exprimant l'exacerbation des tensions entre un establishment politique, commercial et financier essentiellement chrétien et dans une moindre mesure sunnites à des forces sociales émergentes, dans les ceintures de pauvreté beyrouthines, les universités, les plantations de tabac du sud, les fermes des moines au Nord, ou le monde ouvrier, etc. (Traboulsi, 2007, chap. 10), l'arrangement pour la sortie de guerre effaça cette dimension. L'accord de Taëf en 1989, supposé mettre fin au conflit civil et éradiquer les causes de la guerre, valide le rééquilibrage de la représentation politique des chrétiens et des musulmans. Mais devant la question sociale exacerbée par les années de guerre, les signataires de l'accord de 1989, préambule de la nouvelle Constitution de 1990, se contentent de réduire la question à la répartition des richesses et du pouvoir entre communautés en appelant à un « développement équilibré » des régions, slogan resté lettre morte en

⁶² H. Gharib, 23 septembre 2010.

l'absence à ce jour de politique de décentralisation, et à prévoir l'instauration d'un Conseil économique et social. L'effort de reconstruction afficha comme priorité l'effacement des traces « urbaines » du conflit civil, s'attacha à la remise sur pied des infrastructures et fit la part belle à l'impératif de la reprise de la croissance au détriment de toute considération sociale. Trois chantiers d'ailleurs encore loin d'être achevés.

En somme, dans la « république marchande » libanaise, les clivages sociaux et leur prise en charge politique paraissent relégués à l'arrière plan. Face aux mobilisations partisans et au travail des associations de développement ou de service, les mouvements syndicaux jouent plus dans l'arrière garde qu'à l'avant-garde des changements sociaux, plus tournés vers un passé érigé en âge d'or (le dernier succès du syndicat des taxis raconté par un syndicaliste remonte à la période de la guerre civile avec l'« imposition d'un représentant de la fédération au conseil d'administration de la CNSS »⁶³) que vers l'horizon d'une révolution sociale, d'une répartition renégociée des richesses ou au moins de l'obtention de droits sociaux substantiels. Face aux nombreux héros et martyrs contemporains dont se prévalent les différentes formations politiques, jusqu'aux « martyrs combattants » du Hezbollah, figures exemplaires de la « société de résistance » telle qu'elle est imaginée et façonnée par le parti (Coëffic, 2010 ; Chaïeb, 2007) notamment dans la région du Liban sud, les dispositifs de mobilisation victimaires, repérés dans d'autres contextes comme des terrains fertiles de mobilisation (Traïni, 2009), semblent avoir peu de prise : le statut de victime (du système) socio-économique, qui a pu s'incarner ici dans la prise de parole au nom des déshérités (*mahrûmîn*)⁶⁴, des opprimés (*mustad'afîn*) ou des marginalisés (*muhammashîn*) pour reprendre certains de slogans encore contemporains des mouvements chiïtes, ne suscite pas d'émotions collective particulièrement partagées.

Loin de faire écho, voire d'amplifier les protestations sociales, les forts clivages partisans contemporains les assourdissent au contraire : preuve en sont les programmes politiques des différents partis en lice lors des législatives et municipales de 2009-2010, qui s'ils peuvent s'affronter sur la bonne ou la mauvaise gestion des affaires publiques, le gaspillages ou la corruption, ne se sont pas démarqués clairement quant aux questions de politique socio-économique. Le projet de loi sur les retraites reste bloqué dans les tiroirs du parlement. Les ministres dits de l'opposition (essentiellement Amal, Hezbollah et Courant patriotique libre) mènent des politiques de privatisation du secteur de l'électricité (Verdeil, 2009) par exemple et les rares voix à s'élever contre les directives de Paris III rencontrent des critiques virulentes, certains militants rapportant s'être fait traiter de « traîtres aveugles aux intérêts de la Nation »⁶⁵.

Quant aux nombreuses organisations non gouvernementales, elles nourrissent moins la mobilisation socio-économique qu'elles ne la freinent : les associations de plaidoyer, attractives pour les nouvelles générations de militants, notamment les étudiants, prennent parole, sont familiarisées aux médias, en discussion permanente avec de nombreux bailleurs et les pouvoirs publics, mais sur d'autres causes, plus tournées vers les droits politiques que vers les droits économiques et sociaux

⁶³ Entretien avec M. Moghniyyé, 23 avril 2010.

⁶⁴ En 1974, M. el-Sadr fonda avec l'archevêque grec catholique, G. Haddad, surnommé « l'archevêque rouge », le mouvement des déshérités, « *harakat al-mahrumîn* ». Très rapidement, ce mouvement abandonna sa dimension transcommunautaire et se développa sous le leadership de M. al-Sadr en direction de la population chiïte du Sud Liban. Le mouvement Amal et Hezbollah s'en réclament.

⁶⁵ Entretien avec une militante d'Attac Liban- l'« Association libanaise pour une autre mondialisation », *al-jam'iyya lubnâniyya min ajl 'awlama badîlâ*, 25 mai 2007.

(Karam, 2006). Avec la guerre de juillet 2006, beaucoup ont diversifié leurs activités, de l'intervention humanitaire aux programmes de développement, en passant par les campagnes de sensibilisation et de conscientisation (Raymond, 2007). Certaines d'entre elles, actives dans la mobilisation civile des années 1990, concentrent désormais leurs priorités à la fourniture de services (*service delivery*) s'engageant par là dans des « transactions routinières » plus que « protestataires » (Mc Adam, Tarrow, Tilly, 2001, p. 5). Quant aux associations de développement ou de services sociaux proprement dites, aux denses ramifications comme on l'a vu plus haut, elles contribuent certes à inscrire des questions économiques et sociales en problèmes publics (la prise en charge du handicap, de la vieillesse, des disparités de genre, de l'enfance, etc.) et parfois parviennent à obtenir de nouveaux droits pour tous (notamment dans le domaine des mobilisations autour du handicap) ; mais leurs activités de service, qui pallient l'absence de droit et les défaillances du dispositif public, peuvent aussi indirectement diminuer le sentiment d'imminente nécessité d'une prise en charge collective des questions posées.

Finalement, « l'intrigante » faiblesse des mobilisations sociales dans le Liban d'après-guerre, que l'on pourrait mettre en miroir de leurs forces avant la guerre, soulève deux questions au moins en rapport avec les ressorts des formes contemporaines de la mobilisation : celle de l'indexation de la problématique des droits sociaux à celle des droits civiques, plus valorisés à l'échelle des problématiques légitimes dans l'espace médiatique et le champ internationalisé de la « société civile » ; celle de la mise en concurrence de la défense d'intérêts socio-économiques avec des formes de mobilisations communautaires, qui tendent à monopoliser les principales préférences et références en termes d'identités politiques.

Bibliographie :

ABIYAGHI M.-N., 2009, « Liban: clivées et instrumentalisées, les résistances peinent à se développer », *Alternative Sud*, « Etat des résistances dans le Sud - Monde arabe », Paris, éd. CETRI/Syllepse, pp. 71-75.

AYUBI N., 1995, *Overstating the Arab State. Politics and Society in the Middle East*, Londres, IB Tauris.

AL-BOUARI E., 1986, *Tarîkh al-harakat al-'umaliyya fî lubnân. 1908-1946 (Histoire du mouvement ouvrier et syndical au Liban)*, 1908-1946, Beyrouth, Dar al-Farabi.

BEYDOUN A., 1986, *Identité professionnelle et temps social chez les historiens libanais contemporains*, Beyrouth, Publications de l'Université libanaise.

BEYDOUN A., 1993, *Le Liban. Itinéraire d'une guerre incivile*, Paris, Karthala-CERMOC.

CAMAU M. 2002, « Sociétés civiles "réelles" et téléologie de la démocratisation », *Revue internationale de politique comparée*, n°2 (Volume 9), pp. 213-232.

CATUSSE M., 2009, « La décharge à l'épreuve : les chemins de traverse de la réforme de la caisse nationale de la sécurité sociale au Liban », papier pour l'atelier « les politiques sociales : mutations, enjeux, théories », 10ème congrès de l'Association française de science politique.

- CATUSSE M. et ALAGHA J., 2008, « Les services sociaux du Hezbollah. Effort de guerre, ethos religieux et ressources politiques », in S. MERVIN (dir.), *Hezbollah. Etat des lieux*, Paris, Actes Sud, 2008, pp. 123-146.
- CATUSSE M. et KARAM K., 2010, *Le Liban de Taëf en panne de réforme*, Rapport pour l'Arab Initiative Reform, déc., 32 p.
- CATUSSE M. et KARAM K., 2009, « Le développement contre la représentation ? La technicisation du gouvernement local au Liban et au Maroc », in M.CAMAU, G. MASSARDIER (dir.), *Démocraties et autoritarismes - Fragmentation et hybridation des régimes*, Paris, Karthala/CSPC, pp. 85-120
- CATUSSE M., KARAM K. LAMLOUM O. (dir.), à paraître, *Mobiliser et voter. Les législatives de 2009 au Liban*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo.
- CHAIIEB K., 2007, « Le Hezbollah libanais à travers ses images : la représentation du martyr », in S. MERVIN (dir.), *Les mondes chiites et l'Iran ?* Paris, Karthala, pp. 113-131.
- CHALCRAFT J., 2009, *The invisible cage: Syrian migrant workers in Lebanon*. Stanford, Stanford University Press.
- CHERARA W. et DOMONT F., 2004, *Le Hezbollah. Un mouvement islamo-nationaliste*, Paris, Fayard.
- CHARARA Waddah, 1976, *al-Silm al-ahlî al-bârid [La paix civile froide]*, Beyrouth, Centre d'études arabes.
- COEFFIC Kh., 2010, *Fabrication des héros et construction identitaire. Le cas de la résistance islamique au Liban*, Beyrouth, Université St. Joseph, mémoire de master 2 en science politique.
- CRI, BANQUE MONDIALE et MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS (MoSA), 2007, *Post-conflict Social and Livelihood Assessment in Lebanon*, CRI.
- DEBIE F., PIETER D., 2003, *La paix et la crise : le Liban reconstruit ?*, Paris, PUF
- DESTREMAU ET ABIYAGHI M. N., 2007, "Workers' security and rights in the Arab region", Beyrouth, ILO ROAS –CAWTAR, non publié.
- DIBEH Gh., 2005, « The political Economy of Postwar reconstruction in Lebanon », *WIDER Research Paper*, RP 2005/44.
- DUBAR C. et NASR S., 1976, *Les Classes sociales au Liban*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- EL-KHAZEN F., 2003, "The Postwar Political Process: Authoritarianism by Diffusion", in T. Hanf, S. Nawaf (eds.), 2003, *Lebanon in Limbo. Postwar Society and State in an Uncertain Regional Environment*, Baden-Baden, Nomos Verlagsgesellschaft, p. 53-74.
- FAVIER A., 2004, *Logiques de l'engagement et modes de contestation au Liban. Genèse et éclatement d'une génération de militants intellectuels. 1958-1975*, Aix en Provence, Thèse de science politique.
- GASPARD T., 2004, *A political economy of Lebanon, 1948-2002: the limits of laissez-faire*, Boston, Brill Academic Publishers.
- GEISSER V., KARAM K., VAIREL F., 2006, « Espaces du politique. Mobilisations et protestations dans le monde arabe », in E. PICARD (dir.), *La politique dans monde arabe*, Paris, Armand Colin.

- GOBE E., 2006, « Corporatismes, syndicalisme et dépolitisation », in E. PICARD (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, pp. 171-192.
- GOIRAND C., 2000, *La politique des favelas*, Paris, Karthala-CERI.
- HAMDAN K., 2000, « Le Social dans la reconstruction au Liban : éléments de réflexion », *Maghreb Machrek*, n° 169, 2000, pp. 55-69.
- HARB M., 2005 *Action publique et système politique pluricommunautaire : les mouvements politiques chiïtes dans le Liban de l'après-guerre*, Aix-en-provence, Thèse de science politique, IEP.
- HARIK J., 1994, « The public and social services of the Lebanese militias », *Papers on Lebanon*, Oxford, Centre for Lebanese Studies, n°14
- HIBOU B. (dir.), 1999, *La Privatisation des États*, Paris, Karthala.
- JAWAD R., 2009, *Religion and Social Welfare in the Middle East: A Lebanese Perspective*, Bristol, The Policy Press.
- KARAM K., 2006, *Le Mouvement civil au Liban. Revendications, protestations et mobilisations associatives dans l'après-guerre*, Paris, Karthala.
- KARAM K., 2008, « Liban : de Charybde en Scylla », in T. DE MONTBRIAL et Ph. MOREAU-DEFARGES (dir.), *RAMSES 2009. Turbulences économiques et géopolitiques planétaire*, Paris, Institut Français des Relations Internationales, Dunod, p. 246-249.
- KARAM K., 2009, "An Analysis of Political Change in Lebanon in the Light of Recent Mobilization Cycles", in L. GUAZZONE et D. PIOPPI (eds.), *The Arab State and Neo-liberal Globalization. The Restructuring of State Power in the Middle East*, Reading, Ithaca Press, pp. 47-73.
- KASPARIAN C. (dir.), 2003, *L'entrée des jeunes libanais dans la vie active et l'émigration*, Beyrouth, Université Saint Joseph, Faculté des lettres et des sciences humaines
- KHALIFE P., 1999, « L'infiltration de l'Etat de la société civile : le cas de la CGTL », in A. MESSARA (dir), *Syndicats et organisations professionnelles au Liban*, Beyrouth, Publications de la Fondation Libanaise pour la Paix Civile Permanente.
- KOCHUYT T., 2004, « La misère au Liban : une population appauvrie, peu d'État et plusieurs solidarités souterraines », *Revue Tiers Monde*, t. XLV, n°179, juillet-sept., pp. 515-537.
- LEBRET L. J., 1960-1961, *Besoins et possibilités de développement du Liban, Etude préliminaire*, Beyrouth, ministère du Plan, Mission IRFED Liban.
- LEENDERS R., 2004, « Nobody Having too Much to Answer for : laissez-faire, Networks and Postwar Reconstruction in Lebanon », in S. HEYDEMANN (ed.), *Networks of Privilege: The Politics of Economic Reform in the Middle East*, New York, Palgrave-Mac Millan, pp. 169-200.
- LONGUENESSE E., 2007, *Professions et Société au Proche-Orient. Déclin des élites, crises des classes moyennes*, Rennes, PUR.
- MCADAM D., TARROW S., TILLY CH., 2001, *Dynamics of contention*, Cambridge, Cambridge University Press.

- MAROUN I., 2000, « La question des classes moyennes au Liban (ou l'accentuation des disparités sociales dans les années "80" et "90") », *UNDP Conférence on Linking Economic Growth and Social Development*, Beyrouth, UNDP.
- MATHIEU L., 1999, « Une mobilisation improbable : l'occupation de l'église Saint-Nizier par les prostituées lyonnaises », *Revue française de sociologie*, vol. XL, n° 3, 1999, pp. 475-499.
- MBEMBE A., 1999, « Du gouvernement privé indirect », *Politique africaine*, n°73, pp. 103-121.
- MELKI R., 2000, « La protection sociale au Liban : entre réflexe d'assistance et logique d'assurance », *UNDP conférence on linking economic growth and social development*, Beyrouth, UNDP.
- MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS (MoSA), CENTRAL ADMINISTRATION OF STATISTICS, UNDP, 2006, *Living Conditions of Households. The National Survey of Household Living Conditions, 2004*.
- MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS (MoSA), UNDP, 1998, *Mapping of living conditions in Lebanon. Analysis of the Housing and Population Data Base*.
- NAHAS Ch., 2009, « The Lebanese socio-economic system. 1985-2005 », in L. GUAZZONE et D. PIOPI (ed.), *The Arab State and Neo-liberal Globalization. The Restructuring of State Power in the Middle East*, Reading, Ithaca Press, pp. 125-157.
- NAHAS Ch., 2003, *Les chances d'éviter une crise et les conditions de sa résolution. Tentative de réforme au Liban*, Beyrouth, Dar Annahar, August [en arabe].
- NASNAS R. et alii, 2007a, *Le Liban de demain. Vers une vision économique et sociale*, Beyrouth, Editions Dar Annahar.
- NASNAS R. et alii, 2007b, *Emerging Lebanon. Towards an Economic and Social Vision*, Beyrouth, Editions Dar Annahar.
- NASR S., 2003, « The new social map », in Th. HANF et N. SALAM (coord.), *Lebanon in Limbo. Post war society and State in an uncertain regional environment*, Baden Baden, ed. Momos Verlagsgesellschaft, p. 143-158.
- NORTON R. A., 1986, « Shi'ism and Social Protest in Lebanon », in J. R. I. COLE et N. R. KEDDIE (eds.), *Shi'ism and Social Protest*, New Haven, Yale University Press.
- PICARD E., 1985, « De la "communauté-classe" à la résistance "nationale". Pour une analyse du rôle des Chi'ites dans le système politique libanais (1970-1985) », *Revue française de science politique*, vol. 35, n°6, pp. 999-1028.
- PICARD E., 1994, « Les habits neufs du communautarisme libanais », *Cultures et Conflits*, n°15-16, automne-hiver.
- PICARD E., 1997 : « Le communautarisme politique et la question de la démocratie au Liban », *Revue Internationale de Politique Comparée*, n°4 (3), pp. 639-656.
- PICARD E., 2006, « Les liens primordiaux vecteurs de dynamique politique », in E. Picard (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Collin, pp. 55-78.
- RAMADAN N. H., 2000, « Le Liban à l'ère des "ajustements structurels" : mauvaise gouvernance et retour aux déséquilibres d'avant guerre », *Continentalisation. Notes et études*, étude 00-2, mars.
- RAYMOND C., 2007, « Samidoun, 33 jours de mobilisation civile à Beyrouth », in E. PICARD, MERMIER F. (dir.), *Liban : Une guerre de 33 jours*, Paris, La Découverte.

- REPUBLIC OF LEBANON/WORLD BANK HEALTH SECTOR MISSION, 2009, *Aide mémoire*, janvier 26-30.
- REPUBLIC OF LEBANON, 2007, *Social Action Plan Toward Strengthening Social Safety Nets and Access to Basic Social Service*, janvier, document préparatoire à la conférence de Paris III. <http://www.economy.gov.lb>
- SLAIBI Gh., 1999, *L'union ne fait pas la force. Etudes des problèmes de la Confédération générale des travailleurs au Liban (Fî al ittihâd kuwwa. Bahth fî muchkilât al ittihâd al-'umâlî al-'âm fî lubnân)*, Beyrouth, Mukhtarat.
- TARRAF-NAJIB S., 2005, « Travail et déni de travail : les Palestiniens de Tripoli et des camps de réfugiés (Nahr el Bared, Beddawi) au Nord Liban », *REMMM*, n°105-106, pp. 283-305.
- TRABOULSI F., 2007, *A History of Modern Lebanon*, London, Pluto Press.
- TRAÏNI C. (dir.), 2009, *Emotions... Mobilisation!*, Paris, Presses de Science po.
- UNDP, 2001-2002, *Globalization : Toward a Lebanese Agenda*, The National Human Development Report.
- UNDP, 2009, *Toward a Citizen's State*, Lebanon 2008-2009, The National Human Development Report.
- VERDEIL E, 2009, « Électricité et territoire : un regard sur la crise libanaise », *Revue Tiers Monde*, n°198, avril-juin, pp. 421-436.
- VERDEIL E., FAOUR G.et VELUT S., 2007, *Atlas du Liban*, Beyrouth, IFPO/CNRS.